

Candidat expert comptable - Conseiller fiscal certifié (niveau 1)

RÉF | 8942

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Etablir la comptabilité de divers clients;
- Conseiller en matière de tenue de comptabilité et méthode de gestion;
- Participer à la gestion d'un bureau comptable;
- S'insérer dans la vie professionnelle.

Programme

• Cours professionnels :

1ère année :

Faits et institutions économiques (60h)

Techniques de communication professionnelle (30h)

Droit civil (60)

Eléments de mathématiques financières et statistiques (40)

Comptabilité générale - Principes et fondements (140)

Organisation des entreprises et éléments de management (48h)

Droit social (30h)

Principes généraux du droit fiscal (48)

Assurances (16h)

Fiscalité TVA (40h)

2ème année :

Fiscalité TVA (40h)

Comptabilité et droit des sociétés (60h)

Impôt des personnes physiques (92h)

Droit économique / commercial (50h)

Comptabilité générale approfondie - Législation comptes annuels (60h)

Comptabilité analytique : principes et fondements (92h)

Droit d'enregistrement et succession (40h)

Tableur, traitement de texte et communication (80h)

3ème année :

Labo de transversalité (20h)
Comptabilité - Application professionnelle de l'outil informatique (60h)
Droit des sociétés et comptabilité des sociétés et association - Complément (60h)
Déontologie et compliance - Droit pénal (52h)
Impôt des sociétés (92h)
Procédure fiscale (48h)
Fiscalité régionale et locale (16h)
Douanes et accises (20h)
Droit fiscal européen et international (16h)
Impôt des personnes morales et ASBL (12h)
Labo ISOC (15h)
Labo TVA (20h)
Encadrement de stage (16h)
Encadrement examen C (8h)

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#)

• **Pratique professionnelle :**

Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'un(e) :

- [Convention de stage](#) passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un [délégué à la tutelle](#).
- Contrat de travail
- Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Le [délégué à la tutelle](#) est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

**Certification(s)
visée(s)**

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

3 ans

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée.

Début

Septembre

Coût

325€ + environ 50€ pour l'achat éventuel d'ouvrages professionnels par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émergeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ET répondre à l'une des conditions suivantes:

- CESS
- Examen d'admission

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.

Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :

- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour

suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.
Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur [le site de l'organisme](#). La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

Organisme

Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
<http://www.efp-bxl.be>

